

**BURKINA FASO**

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**Unité-Progrès-Justice**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

**Session permanente**

## **ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

# **COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)**

## **RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°057 :**

**RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-014/PRES-TRANS DU 28 DECEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2100150042697 SIGNE LE 29 SEPTEMBRE 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD) POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET D'ELECTRIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DES CONNEXIONS A L'ELECTRICITE (PEDECCEL)**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député **Aboubacar KABRE**, rapporteur.

Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 31 juillet de 10 heures 40 minutes à 10 heures 50 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie dans sa salle de réunion, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-014/PRES-TRANS du 28 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150042697 signé le 29 septembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement partiel du Projet d'Electrification et de Développement des Connexions à l'Electricité (PEDECEL).

Auparavant, le député Aboubacar KABRE désigné rapporteur par la CDD, a pris part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

Ces travaux se sont tenus le lundi 24 juillet et le mardi 1<sup>er</sup> août 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CDD a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la commission.

## **I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement,
- débat général.

### **I.1. Présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par monsieur Simon Pierre BOUSSIM, Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières. Il était assisté de ses collaborateurs et d'un représentant du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- objectifs de développement et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,
- résultats attendus,
- montant et conditions du financement.

Ces différents points sont développés dans le rapport de la COMFIB.

### **I.2. Débat général**

À l'issue de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui ont porté entre autres sur :

- les localités de réalisation du projet (régions et provinces) ;
- les critères qui ont prévalu au choix des régions bénéficiaires ;
- les modalités de paiement différé des frais d'abonnement ;
- les différents taux d'intérêt ;
- les données sur le nombre de bénéficiaires dans le plan de gestion environnementale et sociale ;
- le nombre d'arbres à abattre et celui à mettre en terre ;
- les raisons qui ont prévalu à l'exclusion des grandes entreprises dans la réalisation des prestations ;

- les précautions prises pour renforcer le réseau électrique afin de minimiser les délestages pouvant provenir de l'extension ;
- l'état de mise en œuvre du projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité ;
- le coût de l'abonnement par ménage ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour faciliter l'accès à l'électricité aux couches les plus défavorisées et vulnérables, notamment les femmes, les personnes handicapées et les jeunes.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les commissaires.

La Commission du développement durable estime que le PEDECEL peut contribuer à accroître l'offre d'énergie électrique aux populations péri-urbaines et rurales.

Aussi peut-il participer à dynamiser davantage le secteur économique et induire une amélioration du bien-être des populations. Ce faisant, le PEDECEL permettra à notre Pays de contribuer à l'atteinte de l'Objectif 7 du développement durable des Nations Unies, notamment « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ».

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le rapporteur

Le Vice-Président

**Aboubacar KABRE**

**Kanibè TUINA**

Chevalier de l'Ordre du Mérite

**LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>
1.	TUINA Kanibè	PRCE
2.	SIDIBE Mariam	PP
3.	HIEN Diédon Alain	OSC
4.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
5.	BONZI Nonyeza	FVR
6.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM(S)</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>
1.	KONE Moussa	OSC
2.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PRCE
3.	ZONGO Sayouba	PRCE
4.	KABRE Kalifa	FVR
5.	KABRE Aboubacar	PRCE
6.	NIGNAN Dida	FDS

**LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur Parlementaire (absent excusé)
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de Liaison
6.	YAMEOGO Gustave Marie Kiswendsida	Stagiaire